



NOUVEAU POUR LES EUROPÉENNES ET LES EUROPÉENS

ressortissants de l'Union européenne (UE)
et de l'Association européenne de libre-échange (AELE)

TITRES DE SÉJOUR SUR FORMAT CARTE DE CRÉDIT

A partir du 1er juillet 2021, tous les titres de séjour (L, B, C, G, Ci) sont établis sous un nouveau format type carte de crédit.

Les permis papier émis avant cette date resteront valables jusqu'à leur date d'échéance et ne seront pas échangés contre un permis sur carte.

INFORMATION DESTINÉE AUX EUROPÉENS (UE-AELE) HABITANT DANS LE CANTON DE VAUD

Première obtention du document (lors de l'arrivée en Suisse) ou renouvellement :

1

S'ANNONCER AU CONTRÔLE DES HABITANTS

Pour annoncer votre arrivée en Suisse (premier permis) ou pour renouveler votre titre de séjour, vous devez vous rendre au Contrôle des habitants de votre commune de résidence pour effectuer les formalités administratives.

2

ATTENDRE LA LETTRE D'INVITATION

Vous recevrez un courrier du Service de la population (SPOP) quand votre demande de titre de séjour aura été traitée.

3

PRENDRE RENDEZ-VOUS AU CENTRE DE BIOMÉTRIE

Quand le Service de la population vous y invite, prenez rendez-vous au Centre de biométrie et des documents d'identité, à Lausanne.

INFORMATIONS SUPPLÉMENTAIRES SUR LE SITE INTERNET
(pages en français et anglais).

VD.CH/TITRES-SEJOUR-UE

